

VILLE DE BRUXELLES
Département Urbanisme
A l'att.de D. DE SAEGER
Centre Administratif
Boulevard Anspach, 6
1000 BRUXELLES

V/Réf : 21M/06
N/Réf. : AVL/CC/BXL-2.1919/s.399
Annexe :

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : BRUXELLES. Rue Montagne aux Herbes Potagères, 2-28. Immeuble 't Serclaes.
Rénovation d'un immeuble de bureaux et de commerces.
Demande de la Commission de concertation.
(Dossier traité par : M. Desreumaux)

En réponse à votre lettre du 14 septembre 2006 sous référence, réceptionnée le 18 septembre, nous avons l'honneur de vous communiquer **les remarques** émises par notre Assemblée, en sa séance du 4 octobre 2006, concernant l'objet susmentionné.

Le projet concerne, notamment, la façade néo-classique de l'immeuble édifié par l'architecte Trappeniers (1864) et remanié par P. Saintenoy en 1906. Cet immeuble a subi de la part des architectes G. Vranckx, A. Neve et F. Blum, une opération de façadisme en 1983. Très caractéristique de son époque, sans être exceptionnelle, cette intervention consistait à traiter la façade comme un masque et à construire, en retrait et derrière un puits de lumière, un siège pour la KB. Une des caractéristiques les plus négatives de cette réalisation était le désordre des superstructures surplombant la façade conservée, d'autant plus perturbant que l'immeuble occupe un lieu stratégique : non seulement il se trouve face à la galerie du Roi mais il est dans une zone de protection du café *La Mort subite* et il jouxte les anciens magasins *Vanderborcht*. A droite de la façade maintenue, le passage à une architecture contemporaine est marquée par un retrait qui revient à l'alignement après deux travées pour amorcer la courbe vers le point haut de la rue. Le rez-de-chaussée est en retrait sur la façade, ce qui a permis l'aménagement d'une galerie commerciale – y compris derrière l'entrée de l'ancienne façade – qui n'a jamais connu de succès.

Le projet vise essentiellement à combler une partie des vides laissés à l'arrière de l'ancienne façade, à supprimer le puits de lumière et à mettre de l'ordre dans les superstructures. Par ailleurs, il tente d'améliorer l'interface entre le rez-de-chaussée existant et l'espace public par une série de transformations importantes.

Par conséquent, la CRMS ne s'oppose ni au principe ni à l'objectif des transformations proposées. **Toutefois, au vu de l'importance des investissements consentis, elle estime que la remise en valeur de l'ancienne façade mérite un effort supplémentaire.** A cet égard, elle suggère les modifications suivantes :

- En raison de la non concordance des étages de l'immeuble construit en 1983 derrière l'ancienne façade, le projet prévoit de conserver un « mini puits de lumière » aux étages supérieurs de celle-ci. Or, le 4^e niveau de l'ancienne façade correspond au 4^e étage du nouveau bâtiment (voir coupe AA). **La CRMS demande que, à cet étage tout au moins, des châssis soient replacés**

DANS les baies (et non à l'arrière) et que le sol soit poursuivi jusqu'à la façade (sans laisser de puits de lumière). Partant de cela, une solution architecturale plus respectueuse de la façade conservée sera étudiée pour le traitement des baies ne correspondant pas aux niveaux intérieurs.

- L'écran en verre qui marque la liaison de la façade ancienne avec le bâtiment contemporain et qui se retrouve dans la partie supérieure de celui-ci est purement et simplement prolongé au-dessus de la façade ancienne pour cacher les désordres de sa superstructure. La CRMS déconseille très fermement ce « collage » en verre sur la façade conservée qui l'affublera, en outre, de deux étages de terrasses en retrait (l'une avec garde corps néo-éclectique, l'autre avec garde corps contemporain). Les deux terrasses, très visibles depuis la galerie du Roi et le café classé, sont également incongrues par rapport à la façade conservée. ***La CRMS demande donc de poursuivre la réflexion sur les superstructures. Elle suggère aux auteurs de projet de se documenter sur la (ou les) toiture(s) prévues par Trappeniers et Saintenoy, et d'en donner éventuellement une relecture contemporaine (parois en zinc ?) qui contribue à restituer à la façade ancienne sa cohérence par une forme simple, traitée dans un matériau de toiture sobre.***

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

Copies à : A.A.T.L. – D.M.S. / A.A.T.L. – D.U.